

Procès – Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'ARPEI

Du samedi 15 juin 2019

L'Assemblée Générale ordinaire de l'ARPEI s'est réunie le samedi 15 juin 2019 à 14h au 1 avenue de Bellevue à GAGNY.

ORDRE DU JOUR

Le Président ouvre la séance et propose à l'assemblée de commencer par le rapport moral et le rapport financier de manière à libérer Mr le Commissaire aux comptes.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

1. RAPPORT MORAL

En préambule le Président évoque la position de l'UNAPEI concernant les orientations préconisées dans le cadre du 'tout inclusif' et les risques pour les personnes les plus en difficulté. Il invite les adhérents à consulter le site de l'UNAPEI sur ce sujet.

Mr LOCATELLI, Président de l'association, prend la parole pour le rapport moral 2018 (cf. annexe).

2. RAPPORT FINANCIER

Mr FIZET, trésorier de l'ARPEI, présente le rapport financier 2018 des différents établissements et le rapport financier 2018 des comptes de l'association (cf. annexe).

Mr FIZET propose à l'AG de maintenir la cotisation à l'association à 65€ pour 2019.

3. INTERVENTION DE Mr LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

A l'issue de ces deux interventions, M. le Commissaire aux Comptes donne ensuite à l'assemblée, lecture du rapport concernant les comptes des différents établissements (cf. annexe).

M. le Président propose à l'assemblée de soumettre au vote des membres de l'association la validation de ces rapports.

Par un vote à main levée sont approuvés :

Le rapport moral à l'unanimité,

Le rapport financier dont les résultats sont affectés à l'unanimité,

Le montant de la cotisation d'adhésion à l'association maintenu à 65€ à l'unanimité.

4. RAPPORTS D'ACTIVITE 2018 DES DISPOSITIFS

M. le Président de l'association donne la parole aux directeurs des différents dispositifs (ASM/FVA, EME, HABITAT, ESAT) pour présenter leur rapport de l'activité 2018 (cf annexes).

5. ELECTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mme RAVAT, secrétaire générale de l'ARPEI, procède au renouvellement des membres du Conseil d'Administration.

Les administrateurs dont le mandat arrive à expiration et qui se représentent sont :

Mr CISSE

Mme JACQUEMOND

Mr LARINIER

Mme LOCATELLI

Par un vote à main levée des membres de l'association à jour de leur cotisation :

Mmes JACQUEMOND, LOCATELLI et MM CISSE, LARINIER sont réélus

6. QUESTIONS DIVERSES

Il n'y a pas d'autres questions.

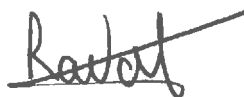
L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 16 heures.

LA SECRETAIRE GENERALE LE PRESIDENT

D.RAVAT JC.LOCATELLI

A stylized handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

3/3

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Ravat' with a long horizontal stroke extending to the right.